

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : BAVANS
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N° 44/2019

Nos réf. : AT/HT/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

SOUS-PREFECTURE

23 OCT. 2019

MONTBELIARD

<p>DATE DE CONVOCATION : 30/09/2019</p>	<p>L'an deux mil dix neuf le dix octobre à vingt heures,</p>
<p>DATE D’AFFICHAGE : 10/10/2019</p>	<p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS :</p> <p><i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 21</i> <i>Votants : 25</i> <i>Ayant donné procuration : 4</i> <i>Absents excusés : 2</i> <i>Absent : 0</i> <i>Exclu : 0</i></p>	<p><i>Étaient présents :</i> TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, LIPSKI Jean-Pierre, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, NOIROT Catherine, PLANÇON Aurélie, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, MERAUX Jocelyne, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCETTI Élisabeth, LOUYS Jean-Pierre, HERGAS Jasminka.</p> <p><i>Était représentés :</i> BORNE Aurélien, LALLAOUA Nora, GORGULU Alpay, ADDE Patrick.</p>
<p>OBJET :</p> <p><i>Prolongation de la mission « Conseil en Énergie Partagé » 2019 - 2022</i></p>	<p><i>Procurations données :</i> BORNE Aurélien a donné procuration à DURY Bernard, LALLAOUA Nora a donné procuration à JELIC Céline, GORGULU Alpay a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, ADDE Patrick a donné procuration à LIPSKI Jean-Pierre.</p> <p><i>Absents excusés :</i> SEGAUD Grégoire, DELMARRE Véronique.</p>
<p>RÉSULTAT DU VOTE :</p> <p>- <i>Pour : 25</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i></p>	<p>Aline GROSJEAN est nommée secrétaire de séance.</p>

Dans le cadre du Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET), Pays de Montbéliard Agglomération propose depuis avril 2010 à l’ensemble de ses communes membres et du SYGAM, un service de conseil en énergie partagé dont le principe est la mise à disposition d’un agent spécialisé, le conseiller « CEP ».

Les tâches de cet agent sont notamment :

- la gestion comptable des fluides à l’aide de bilans annuels et le suivi par tableaux de bord,
- l’optimisation des contrats de fourniture d’énergie et l’accompagnement des communes face à l’ouverture des marchés de l’énergie,
- le diagnostic avec préconisations de travaux ou d’interventions techniques,
- l’assistance technique et administrative lors des projets de rénovation et de construction,
- la sensibilisation des usagers des bâtiments communaux.

En 2018, 34 communes de PMA adhèrent au service « Conseil en Énergie Partagé », représentant une population de 85 856 habitants.

Ce service représentant un coût de fonctionnement proche de 37 000 € par an est financé par les partenaires publics et les communes adhérentes, comme suit depuis 2016 :

- ADEME : 12 000 € par an ;
- Pays de Montbéliard Agglomération : 5 000 € par an ;
- Syndicat du Gaz de la Région de Montbéliard : 800 € par an ;
- Communes adhérentes : 18 900 € par an (0,22 € par habitant et par an).

La participation de l'ADEME (limitée à huit années), tout comme celle du SYGAM, prenant fin au 30 avril 2019, il convient de revoir les participations budgétaires respectives à partir de cette échéance.

D'autre part, un deuxième conseiller en énergie partagé est déployé sur le territoire depuis janvier 2019 par le Syndicat mixte d'énergies du Doubs (SYDED) à destination des 54 communes de PMA de moins de 2000 habitants représentant une population de 34 668 habitants.

En Bureau Communautaire du 14 juin 2018, il a été acté que le CEP actuel de PMA continuerait d'apporter son expertise à 16 communes de PMA de plus de 2000 habitants, représentant une population de 68 475 habitants.

Seules les villes de Montbéliard et d'Audincourt disposant de cette compétence en interne, ne sont pas concernées par ce service.

Considérant que la présence au sein de PMA, d'un expert/spécialiste sur cette thématique est indispensable et qu'il assure déjà, entre autres :

- La gestion énergétique du patrimoine propre de la Communauté d'Agglomération,
- L'expertise technique des projets qui y sont menés,
- La gestion et le portage des groupements de commande de fourniture d'énergies pour PMA et ses communes membres,
- L'apport technique nécessaire à la compétence Plan Climat Air-Énergie Territorial,

Il a été validé en Conseil Communautaire du 21 mars 2019 que PMA prendrait en charge la perte de financement de l'ADEME, du SYGAM (liée à l'évolution de PMA à 72 communes) et des communes de moins de 2000 habitants (couvertes par le CEP du SYDED), la participation des communes restant identique à 0,22 € par habitant et par an.

(Pour comparaison, la participation financière pour ce service à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon s'élève à 0,50 € par habitant et par an.)

Ainsi, le plan de financement proposé dès le 1^{er} mai 2019 pour le CEP de PMA est le suivant :

- Pays de Montbéliard Agglomération : 22 000 € par an ;
- Communes (de plus de 2000 habitants) : 15 000 € par an (0,22 € par habitant et par an).

Après en avoir délibéré, **par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention**, le Conseil Municipal décide :

- de reconduire l'adhésion de la Commune à la mission « Conseil en Énergie Partagé » pour une durée de trois ans du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2022 et pour un montant annuel de 0,22 € par habitant et par an,
- d'autoriser Madame le Maire à signer la Convention à intervenir dans ce cadre.

Fait et délibéré à Bavans, le 10/10/2019

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 10/10/2019
Publiée le 10/10/2019
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the Mayor, is written over the text "Le Maire".

